INITIALES DU MAIRE
887
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2014
TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE 889

2. ORDRE DU JOUR 889

2.1 2014 03 038 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2014. 889

3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT) 890

3.1 2014 03 039 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2014 890

4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3 890

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire 890

5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS 890

5.1 Présences et période de questions 890

6. RAPPORTS 890

6.1 Rapport du maire 890

6.2 Rapport des comités 891

6.3 Rapport du directeur général 891

7. ADMINISTRATION 891

7.1 2014 03 040 Vente du lot 9A-9, du rang 9, dans les Collines-Paisibles 891

7.2 2014 03 041 Tarifications des documents 891

7.3 2014 03 042 Congrès ADMQ à Québec – Inscription du directeur général et secrétaire-trésorier (11, 12 et 13 juin 2014) 892

7.4 2014 03 043 Demande de l'école de Sainte-Edwidge 892

8. URBANISME 892

8.1 2014 03 044 Représentant des conseils locaux à la MRC de Coaticook au Comité consultatif de la forêt privé (CCFP) 892

9. VOIRIE MUNICIPALE 893

9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de février 2014 893

9.2 2014 03 045 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2013 893

9.3 2014 03 046 Appel d'offres sur invitation 2014 : abat-poussière calcium liquide 35 % 893

9.4 2014 03 047 Vente aux enchères du Camion Ford 1995 par les encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée 894

INITIALES DU MAIRE
888
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

9.4 2014 03 048 Fauchage des bords routiers 2014 894

10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU 895

10.1 Dépôt du rapport bilan de l'usage de l'eau potable 2012 895

11. SÉCURITÉ 895

12. LOISIRS ET CULTURE 895

12.1 Ouverture de trois (3) postes SAE (Service d'animation estival) pour moniteurs (trices) : publication de l'offre d'emploi dans Le Progrès de Coaticook 895

12.2 2014 03 050 Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des aînés (MADA) 895

12.3 2014 03 051 Colloque sur la migration et l'établissement de jeunes en Estrie (Inode) 896

12.4 2014 03 052 Demande de commandite pour le spectacle de la Fabrique 896

13. CORRESPONDANCE 896

13.1 2014 03 053 Adoption de la correspondance 896

14. TRÉSORERIE 896

14.1 2014 03 054 Adoption des comptes à payer au 3 mars 2014 896

14.2 Conciliation bancaire au 31 janvier 2014 896

14.3 Liste des comptes à recevoir au 28 février 2014 896

14.4 Délégation au 28 février 2014 896

14.5 Liste des déboursés au 28 février 2014 896

15. DIVERS 897

15.1 2013 03 055 Location Garage à René Ladouceur 897

16. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS 898

17. 2014 03 056 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 898

Province de Québec
Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 mars 2014, à 20 h 00, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard	Monsieur Ronald Bergeron
Madame Nicole Pinsonneault	Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2.1 2014 03 038 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2014.

1. Ouverture
1.1 Prière
1.2 Mot de bienvenue du maire
1.3 Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour
2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2014.

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)
3.1 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014.

4. Suivi des affaires découlant du point 3
4.1 Questions et dépôt du suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire

5. Visite et période de questions
5.1 Présences et période de questions

6. Rapports
6.1 Rapport du maire
6.2 Rapport des comités
6.3 Rapport du directeur général

7. Administration
7.1 Vente du lot 9A-9, du rang 9, dans les Collines-Paisibles
7.2 Tarifications des documents
7.3 Congrès ADMQ à Québec – Inscription du directeur général et secrétaire-trésorier 11, 12 et 13 juin 2014
7.4 Demande de l'école de Sainte-Edwidge

8. Urbanisme
8.1 Représentant des conseils locaux à la MRC de Coaticook au Comité consultatif de la Forêt privé (CCFP)

9. Voirie
9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal au mois de février
9.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2013
9.3 Appel d'offre sur invitation 2014 pour l'abat-poussière 35%
9.4 Vente aux enchères du camion Ford 1995 par les encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée
9.5 Fauchage des bords routiers 2014

10. Environnement et hygiène du milieu
10.1 Dépôt du rapport bilan de l'usage de l'eau potable 2012

11. Sécurité
11.1 Rien à signaler

12. Loisirs et Culture
12.1 Offre d'emploi S.A.E. et piscine
12.2 Adoption du bilan et des recommandations du comité pour approbation du conseil
12.3 Colloque sur la migration et l'établissement de jeunes en Estrie (Inode)

12.4 Demande de commandite pour le spectacle de la Fabrique

13. Correspondance
Adoption de la correspondance

14. Trésorerie
14.1 Adoption des comptes à payer au 3 mars 2014
14.2 Conciliation bancaire au 31 janvier 2013
14.3 Liste des comptes à recevoir au 28 février 2014
14.4 Délégation au 28 février 2014
14.5 Liste des déboursés au 28 février 2014

15. Divers
15.1 Location du garage

16. Varia et période de questions

17. Levée de la séance et heure

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2014 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 2014 03 039 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 soit adopté tel que présenté.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.

Le suivi de la séance ordinaire du 3 février 2014 est fait séance tenante.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Sont présents: Monsieur Laurent Ladouceur et madame Lise Desorcy-Côté.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire

Monsieur le maire mentionne sa présence le 11 février concernant la rencontre bilan du comité MADA avec madame Sylvie Masse. Le 17 février, il a eu une réunion avec le conseil d'administration de la MRC de Coaticook par la suite, il a assisté à la rencontre avec le ministre Réjean Hébert et tous les invités, cette rencontre s'est terminé par un 5 à 7. Le 18 février, il a eu une rencontre concernant la sécurité publique et en a fait rapport.

6.2 Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau mentionne sa présence le 11 février concernant la rencontre bilan du comité MADA avec madame Sylvie Masse.

Monsieur le conseiller Jacques Ménard mentionne sa présence à la MRC de Coaticook le 27 février pour la rencontre concernant l'avenir de la MRC de Coaticook relatif à la présentation du rapport de l'étude pour la diversification de la forêt privée et la présentation de l'exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique et des conclusions.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault mentionne sa présence le 11 février concernant la rencontre bilan du comité MADA avec madame Sylvie Masse. Elle mentionne sa participation à la formation des élus concernant l'éthique le 15 février. Elle participe également à la rencontre concernant la maltraitance aux ainés. Pour terminer, le 26 février elle assiste à la conférence concernant les saines habitudes de vie.

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a fait la visite de tous les chemins de la municipalité pour vérifier les arbres. Il a aussi vérifié avec le restaurant concernant la course de VTT le 8 mars et avec monsieur Dubois pour le permis d'alcool et que les assurances soient valide. Tous les documents sont officiels.

Monsieur Ronald Bergeron n'a rien à signaler.

Monsieur le conseiller Gary Caldwell mentionne la réunion à venir du 18 mars prochain concernant le comité consultatif d'urbanisme.

6.3 Rapport du directeur général

Le rapport est déposé aux membres du conseil.

7. Administration

Madame Émilie Groleau étant visée par la résolution qui suit, celle-ci se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus.

7.1 2014 03 040 Vente du lot 9A-9, du rang 9, dans les Collines-Paisibles

CONSIDÉRANT que monsieur David Fauteux et madame Émilie Groleau sont intéressés à acheter le lot 9 dans les Collines-Paisibles et qu'ils offrent 11 000 $, mais que le prix demandé est de 13 000 $.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la vente du terrain résidentiel n° 9 du secteur « Les Collines-Paisibles » au montant de 12 000 $ avant les taxes au lieu de 13 000 $ avant les taxes à monsieur David Fauteux et madame Émilie Groleau;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer la promesse d'achat-vente entre les parties.

D'autoriser monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la présente vente.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Madame la conseillère Émilie Groleau revient à la table du conseil.

7.2 2014 03 041 Tarifications des documents

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE fournir gratuitement aux contribuables du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton un duplicata du compte de taxes seulement à la première demande ;

DE facturer 10 $ + taxes pour une confirmation de taxes ou un duplicata du compte de taxes ;

D'appliquer le règlement sur les frais exigibles de la *Loi sur l'accès aux documents et renseignements personnels* ;

D'informer les bureaux de notaires de la région de Coaticook, la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, ainsi que la CIBC, la Banque Royale et la Banque Nationale de Coaticook de cette tarification.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.3 2014 03 042 Congrès ADMQ à Québec – Inscription du directeur général et secrétaire-trésorier (11, 12 et 13 juin 2014)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité au Congrès de l'ADMQ 2014, au coût de 573.73$ incluant les taxes ainsi que les frais inhérents (déplacement, séjour, repas).

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 1 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

Madame Nicole Pinsonneault, étant visée par la résolution qui suit, celle-ci se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus.

7.4 2014 03 043 Demande de l'école de Sainte-Edwidge

CONSIDÉRANT la demande d'une subvention de 1 500 $ concernant l'achat de nouveaux livres à la bibliothèque de l'école de Sainte-Edwidge;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De remettre la somme de 1500 $ à l'école de Sainte-Edwidge concernant l'achat de nouveaux livres à la bibliothèque.

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement de 1 500 $ à l'École de Sainte-Edwidge.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70231 447.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault revient à la table du conseil.

8. Urbanisme

8.1 2014 03 044 Représentant des conseils locaux à la MRC de Coaticook au Comité consultatif de la forêt privé (CCFP)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des modifications aux responsables et/ou porteurs de dossier ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution abolit toutes les autres résolutions pouvant traiter de la répartition des comités ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Yvon Desrosiers à titre de représentant des conseils locaux à la MRC de Coaticook au Comité consultatif de la Forêt.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9. Voirie municipale

9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de février 2014

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes 26 janvier 2014 au 1er mars 2014. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

9.2 2014 03 045 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2013

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 188 994 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QUE la Firme Pellerin, Potvin, Gagnon, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9.3 2014 03 046 Appel d'offres sur invitation 2014 : abat-poussière calcium liquide 35 %

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'entretien des chemins de gravier de la municipalité pour l'année 2014 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité procède à un appel d'offres sur invitation pour au moins deux (2) fournisseurs pour l'achat d'abat-poussière liquide (calcium 35 %);

QUE la quantité requise est de 112 500 litres selon la recommandation du fournisseur du produit;

QUE les soumissions soient reçues au bureau du directeur général de la municipalité dans une enveloppe cachetée au plus tard le 27 mars 2014 à 11 h 00 avec la mention « SOUMISSION ABAT-POUSSIÈRE».

QUE les soumissions soient ouvertes le même jour en public au lieu ordinaire des séances du conseil municipal à 11 h 00.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9.4 2014 03 047 Vente aux enchères du Camion Ford 1995 par les encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la vente par encan auprès des Encans Ritchie Bros. du camion Ford 1995, F350 moteur 7.3 litre diesel, ainsi que la pelle à neige;

Que le conseil accepte les conditions de vente exigé par Les Encans Ritchie Bros. comme suit :

- Moins de 2 500 $ une commission sera exigée de 25 % ;
- Plus de 2 500 $, une commission sera exigée de 15 % ;
- De signer tous les documents nécessaires à la transaction du camion Ford 1995, F350 ainsi que le contrat de vente aux enchères avec Les Encans Ritchie Bros;
- De faire transporter le camion à l'encan Ritchie Bros. 1373, rue Brière, Mont Saint-Hilaire, (Québec) J3H 6E9 le coût étant de ± 350 $ plus taxes;

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 32030 526.

9.4 2014 03 048 Fauchage des bords routiers 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'offre de service présentée par Les Entreprises Claude Montminy pour le fauchage des bords de routes au coût de 120 $/l'heure;

QUE le conseil demande une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ en vigueur lors de l'exécution des travaux;

QUE le conseil tien responsable Les Entreprises Claude Montminy des bris qui peuvent être causés lors du fauchage des bords routiers;

QUE le conseil demande de faucher les bords routiers sur une largeur ne dépassant pas 10 pieds de largeur;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de fauchage des bords routiers 2014 avec Les Entreprises Claude Montminy.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 32000 521.

10. Environnement et hygiène du milieu

10.1 Dépôt du rapport bilan de l'usage de l'eau potable 2012

Dépôt au conseil du bilan de l'usage de l'eau potable 2012, approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 24 janvier 2014.

11. Sécurité

Rien à signaler.

12. Loisirs et Culture

12.1 2014 03 049 Ouverture de trois (3) postes SAE (Service d'animation estival) pour moniteurs (trices) : publication de l'offre d'emploi dans Le Progrès de Coaticook

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE publier les offres d'emploi d'été 2014 pour le SAE (service d'animation estivale) et du gardien de piscine avec option sauveteur dans *Le Progrès de Coaticook* au coût de 754 $ +tx $ pour ½ de page et de faire publier à 2 reprises;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la publication dans le journal le Progrès de Coaticook.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70151 447

12.2 2014 03 050 Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des aînés (MADA)

CONSIDERANT que la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton veut mettre à jour sa politique familiale et municipalité amie des aînés (MADA) adopté par sa résolution 2012-12-05;

CONSIDERANT qu'en adoptant une politique familiale et en réalisant la démarche Municipalité amie des aînés, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés et la tenir à jour;

CONSIDERANT que la municipalité souhaite maintenir à jour la démarche (MADA) simultanément à la mise à jour de sa politique familiale municipale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accuse réception du bilan mis à jour de la politique familiale (PFM) et Municipalité Amie des aînés (MADA) ;

QUE le comité Famille (MADA) pour l'année 2014 dépose l'intégral des recommandations approuvées par le comité ;

QU'après étude des recommandations déposées en date de février 2014, le conseil accepte les recommandations telles que déposées ;

QUE madame la conseillère Nicole Pinsonneault et madame la conseillère Émilie Groleau sont les responsables de la Politique familiale et des Aînés.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

12.3 2014 03 051 Colloque sur la migration et l'établissement de jeunes en Estrie (Inode)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que madame la conseillère Nicole Pinsonneault participent au colloque sur la migration et l'établissement de jeunes en Estrie qui se tiendra le 3 mars 2014 à Bury au coût de 80 $ plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacements.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310

12.4 2014 03 052 Demande de commandite pour le spectacle de la Fabrique

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un montant de 150 $ soit remis comme commandite pour le spectacle du 12 avril 2014 organisée par la Paroisse Notre-Dame de l'unité, secteur Sainte-Edwidge.

QUE le conseil autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au nom de la Paroisse Notre-Dame de l'unité, secteur Sainte-Edwidge

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 1 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

13. Correspondance

13.1 2014 03 053 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance du mois de février 2014 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

14. Trésorerie

14.1 2014 03 054 Adoption des comptes à payer au 3 mars 2014

14.2 Conciliation bancaire au 31 janvier 2014

14.3 Liste des comptes à recevoir au 28 février 2014

14.4 Délégation au 28 février 2014

14.5 Liste des déboursés au 28 février 2014

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 3 mars 2014 pour un total de 98 968.38 $, la liste des déboursés pour le mois de février est de 26 455.46 $ ainsi que la liste des prélèvements de 17 281.92 $;

QUE la présentation de la conciliation bancaire au 31 janvier 2014 soit acceptée telle que déposée ;

QUE le montant des comptes à recevoir est de 892 697.71 $ au 31 janvier 2014 ;

QUE le volet trésorerie soit accepté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 142 705.76 $ au 3 mars 2014.

15. Divers

15.1 2013 03 055 Location Garage à René Ladouceur

ATTENDU que la municipalité procède à une restructuration concernant la location des entrepôts du garage municipal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le local # 3 soit assigné à Monsieur René Ladouceur dès le 1er avril 2014;

QUE l'entente de Monsieur René Ladouceur pour la location de cette partie du garage soit louée pour une période indéterminée à compter du 1er avril 2014, au coût de 200 $/semaine - taxable au niveau de la TPS et TVQ ;

QUE monsieur René Ladouceur achète l'équipement nécessaire pour assurer une aération adéquate au local # 3 du garage municipal lors des travaux de peinture automobile.

QUE Monsieur René Ladouceur fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ en vigueur au 1er avril 2014 ;

QUE Monsieur René Ladouceur souscrira et maintiendra en vigueur les assurances suivantes:

a) une assurance "responsabilité civile multirisques" comportant un avenant de responsabilité contractuelle globale et de dommages matériels, formule étendue, relativement à l'exploitation, à l'usage et à l'occupation des lieux loués, pour les dommages corporels, y inclus le décès pouvant en résulter et les dommages matériels à la propriété de tiers pour un montant minimal par sinistre de deux millions de dollars (2 000 000 $) ou pour tout montant supérieur que la MUNICIPALITÉ pourra raisonnablement exiger de temps à autre;

b) une assurance "*tous risques*" avec couverture étendue couvrant les dangers d'incendie, les fuites d'eau, les tremblements de terre, les effondrements, les inondations et les refoulements d'égouts quant aux meubles, équipements, stocks et approvisionnements, agencements, vitrine et améliorations locatives situés dans les lieux loués et tout bien quelconque situé dans les lieux loués ou en formant partie, y inclus les systèmes mécaniques ou partie, ou électriques (ou partie de tels systèmes) installés par le LOCATAIRE dans les lieux loués, le tout à leur pleine valeur de remplacement (sans amortissement) dans chacun des cas;

c) l'assurance responsabilité des locataires pour un montant égal à la valeur de remplacement des lieux loués ou pour tout montant supérieur que la MUNICIPALITÉ pourra raisonnablement exiger de temps à autre;

d) tout autre genre d'assurance que la MUNICIPALITÉ pourra raisonnablement exiger de temps à autre.

QUE Toutes les polices d'assurance précitées devront :

a) être de forme satisfaisante à la MUNICIPALITÉ;

b) être souscrites auprès d'assureurs acceptables à la MUNICIPALITÉ;

c) contenir une provision à l'effet qu'elles ne pourront être annulées ou venir à expiration sans que l'assureur ne donne à la MUNICIPALITÉ un avis écrit d'au moins soixante (60) jours avant la date d'annulation ou d'expiration.

QUE Toutes telles polices nommeront la MUNICIPALITÉ ou tout tiers désigné par la MUNICIPALITÉ, à titre d'assuré supplémentaire dans la proportion de leur intérêt respectif. Chaque police d'assurance responsabilité devra comporter une clause de responsabilité réciproque et de solidarité d'intérêts entre le LOCATAIRE et la MUNICIPALITÉ. Toutes les autres polices dont il est fait mention devront inclure une renonciation aux droits de subrogation que le LOCATAIRE pourrait avoir contre la MUNICIPALITÉ, ses assureurs ou toutes personnes pour lesquelles elle répond. Nonobstant toute stipulation contraire au présent bail, le LOCATAIRE libère par les présentes et renonce à toute réclamation quelconque contre la MUNICIPALITÉ et contre les personnes pour lesquelles elle répond, relativement à tout sinistre contre lequel le LOCATAIRE est ou doit être assuré conformément aux présentes. Le LOCATAIRE devra remettre à la MUNICIPALITÉ copie de chacune des polices susmentionnées dès qu'il y aura souscrit et au plus tard quinze (15) jours avant l'occupation par le LOCATAIRE des lieux loués. Il est entendu qu'aucune révision ou approbation d'une police ou d'un certificat d'assurance quelconque par la MUNICIPALITÉ ne dérogera des droits de la MUNICIPALITÉ en vertu du présent bail, ni ne les diminuera.

QUE si Monsieur René Ladouceur faisait défaut de souscrire ou de maintenir en vigueur les assurances décrites, le LOCATAIRE consent à ce que la MUNICIPALITÉ, à ses seuls choix et discrétion, les souscrive et en paye les primes, et que dans tel cas, le LOCATAIRE devra rembourser à la MUNICIPALITÉ le montant des primes recouvrables à titre de loyer additionnel.

QUE la compagnie d'assurance émette un avenant pour inclure la spécification suivante : ''La Municipalité de Sainte-Edwidge-De-Clifton sera avisée, dans les trente (30) jours, de la résiliation de la police''.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la location du local # 3 du garage à monsieur René Ladouceur et d'informer monsieur Ladouceur des documents à fournir;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente portant sur la location du local # 3 avec monsieur René Ladouceur.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

16. Varia et période de questions

17. 2014 03 056 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 3 mars 2014 soit levée, il est 22 h 15.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.		Réjean Fauteux Directeur général et secrétaire-trésorier